

LOI N° 2007-23 DU 24 SEPTEMBRE 2007

portant autorisation de ratification de l'Accord d'Istisna'a. signé le 30 mai 2007 à Dakar entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet de protection contre l'érosion côtière dans la ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du 13 septembre 2007,

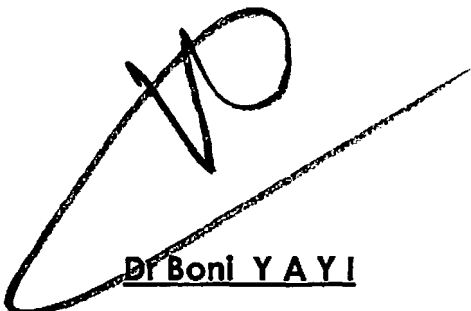
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'accord d'Istisna'a d'un montant de quinze millions cinq cent quarante mille (15.540.000) Euros équivalant à vingt millions deux cent mille (20.200.000) dollars US, soit dix milliards cent quatre vingt treize millions cinq cent soixante onze mille sept cent quatre vingt (10.193.571.780) francs CFA signé le 30 mai 2007 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement, dans le cadre du financement partiel du projet de protection contre l'érosion côtière dans la ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.


Fait à Cotonou, le 24 septembre 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances



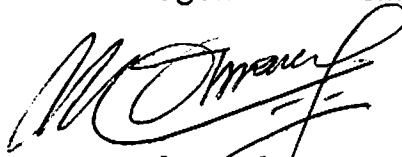
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de la réforme Foncière et
de la Lutte contre l'Erosion Côtière,



François Gbènoukpo NOUDEGBESSI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Issa Démonlé MOKO

**AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MUHRFLCEC 4 MDGLAAT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.**